



FÉDÉRATION FRANÇAISE
DE CYCLOTOURISME

COMMISSION
NATIONALE DE
FORMATION



2025
2028

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Qualiopi
processus certifié

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mars 2024

- 01** ORGANISATION DE LA FORMATION FÉDÉRALE
- 02** STRUCTURATION FÉDÉRALE
- 03** FILIÈRES DE FORMATION
- 04** FORMATIONS FÉDÉRALES
 - Filière Dirigeant**
 - Fiche D1** > Dirigeant 1
 - Fiche D2** > Dirigeant 2
 - Fiche D3** > Dirigeant 3
 - Filière Animation**
 - Fiche A4** > Animateur club
 - Filière Éducateur**
 - Fiche E5** > Initiateur fédéral
 - Fiche E6** > Jeune éducateur fédéral
 - Fiche E7** > Moniteur fédéral
 - Fiche E8** > Instructeur fédéral
- 05** FORMATION CONTINUE
 - Fiche FC10 à FC34** > Unités à compétences spécifiques
- 06** JOURNÉE DES ÉDUCATEURS
 - Fiche JE** > Journée d'information des éducateurs
- 07** VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)
 - Fiche VAE** > Validation des acquis de l'expérience
- 08** QUALIFICATION ADMISE EN ÉQUIVALENCE DU PSC1
- 09** FORMATION PROFESSIONNELLE
 - Fiche FP40 CQP** > CQP Animateur mobilité à vélo
 - Fiche FP41** > BPJEPS Activités du cyclisme
 - Fiche FP42** > DEJPES Perfectionnement sportif, mention VTT ou cyclisme traditionnel

PRÉAMBULE

Le cyclotourisme est un sport de pleine nature. Les pratiquants sont de plus en plus exigeants dans le choix des activités encadrées. Il convient, aujourd'hui et plus que jamais, de promouvoir des actions où la formation et la qualité de l'encadrement sont des gages du respect des règles de sécurité et de l'environnement dans le souci de développement durable, et d'aborder les aspects techniques, éducatifs et ludiques de la pratique du vélo sous toutes ses formes, loisirs, sportive ou à des fins de mobilité.

Pour répondre à cet objectif, la Fédération française de cyclotourisme a développé une architecture de formation reposant sur différents types et niveau de formation : dirigeant, animateur et éducateur.

Ces formations bénévoles et professionnelles, initiales ou continues, permettent d'acquérir des compétences selon la fonction occupée au sein des structures fédérales. Les diplômes délivrés par la Fédération permettent d'attester d'une progression dans les acquisitions des savoirs et des compétences des cadres bénévoles de la Fédération.

Une qualification ou un diplôme fédéral, quel que soit le niveau (dirigeant, animateur, initiateur, moniteur, instructeur) n'a de valeur que si son détenteur est licencié à la Fédération française de cyclotourisme.

La Fédération a développé le « **Centre national de formation du vélo** » qui a obtenu la labellisation « Qualiopi » ; ceci permet de faire de la formation professionnelle, prise en charge totalement ou partiellement par des organismes financeurs dont le CPF (Compte personnel de formation), et de la formation de bénévoles au titre du compte d'engagement.

Le Centre national de formation a vocation à mettre en place de la formation auprès d'organismes publics et privés, ou de professionnels souhaitant acquérir des compétences développées au travers de l'offre de formation continue fédérale. Les structures régionales et départementales peuvent être impliquées dans la mise en place de ces stages dans le respect des procédures imposées par la certification « Qualiopi »



01 > ORGANISATION DE LA FORMATION FÉDÉRALE

La commission nationale de Formation (CNF)

La commission nationale de Formation, composée de cinq membres titulaires du diplôme d'Instructeur fédéral, est présidée par la personne élue au titre du collège des éducateurs au sein du comité directeur de la Fédération pour la durée du mandat électif. Son rôle est d'organiser et de coordonner la filière de formation des bénévoles. À ce titre elle propose la mise en place de formations ouvertes à tous les cyclotouristes licenciés qu'ils soient des dirigeants ou des pratiquants désireux d'acquérir des connaissances et des compétences adaptées à la fonction occupée au sein des structures fédérales.

Rôles principaux de la commission nationale :

- > organiser un séminaire annuel qui regroupe à minima les délégués régionaux à la formation ;
- > accompagner les commissions fédérales dans leurs besoins de formation ;
- > harmoniser le calendrier des formations ;
- > assurer un suivi des stages de formation dans l'espace fédéral ;
- > proposer des ressources pédagogiques pour accompagner les formateurs ;
- > accompagner les structures dans tous les domaines de la formation fédérale.

La commission nationale de Formation travaille en étroite collaboration avec la Direction technique nationale, qui apporte son expertise technique et pédagogique dans les contenus de formation et veille à la cohérence de la stratégie de l'offre de formation fédérale.

La commission régionale de Formation

Une commission régionale de Formation est instituée au sein de chaque comité régional de cyclotourisme (CoReg).

Le délégué régional à la formation (DRF) élu au sein du CoReg, est nommé par le comité directeur du CoReg pour une durée de quatre ans. Celui-ci doit être titulaire d'un diplôme d'instructeur fédéral. Un moniteur fédéral expérimenté et impliqué dans le processus de formation fédérale peut par une dérogation délivrée par la CNF, exercer la fonction de DRF pour la durée du mandat électif.

Sa mission est de coordonner et de développer des actions de formation au sein de la région dans le respect du projet fédéral, du référentiel de formation, de la réglementation fédérale et des procédures mises en place.

Ses missions sont les suivantes :

- > mettre en place une commission régionale de Formation composée de DDF et de personnes impliquées dans la formation ;
- > définir un calendrier régional des actions de formation en cohérence avec les besoins des CoDep et des clubs ;
- > déclarer et valider les résultats des sessions de formation du CoReg au sein de l'outil informatique fédéral ;
- > désigner les référents des sessions de formation, le responsable pédagogique et valide les intervenants ;
- > assurer l'organisation des sessions de formation en s'appuyant sur les délégués départementaux à la formation (DDF) ;
- > organiser une fois par an minimum une journée régionale de la formation permettant de faire un bilan de l'année, de présenter les orientations futures et d'informer sur les évolutions fédérales ;
- > participer au séminaire annuel mis en place par la CNF.

La commission départementale de Formation

Un(e) délégué(e) départemental(e) à la formation (DDF) élu(e) ou non au sein du comité départemental (CoDep), peut être désigné(e) par le Comité directeur de celui-ci. Il en informe le DRF. Le DDF doit être titulaire du diplôme de Moniteur fédéral. Sa mission est de coordonner les actions de formation déléguées par le DRF, au sein de son département, afin de garantir une cohérence sur le territoire régional. Seul le DRF est habilité à créer et à valider les sessions de formation.

Par dérogation de la CNF, une personne temporaire proposée par le DRF, peut assurer la fonction de DDF, avec à minima une formation d'Animateur club. Il s'engage à suivre un cursus de formation lui permettant dans les deux ans de valider une formation de moniteur fédéral. Dans ce cas de figure, il pourra mettre en place l'organisation logistique et le suivi administratif des sessions de formation. En revanche, il ne sera pas habilité à être en position d'intervenant sur tous les sujets techniques et pédagogiques liés à la pratique.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT FORMATION@FFVELO.FR

02 > STRUCTURATION FÉDÉRALE

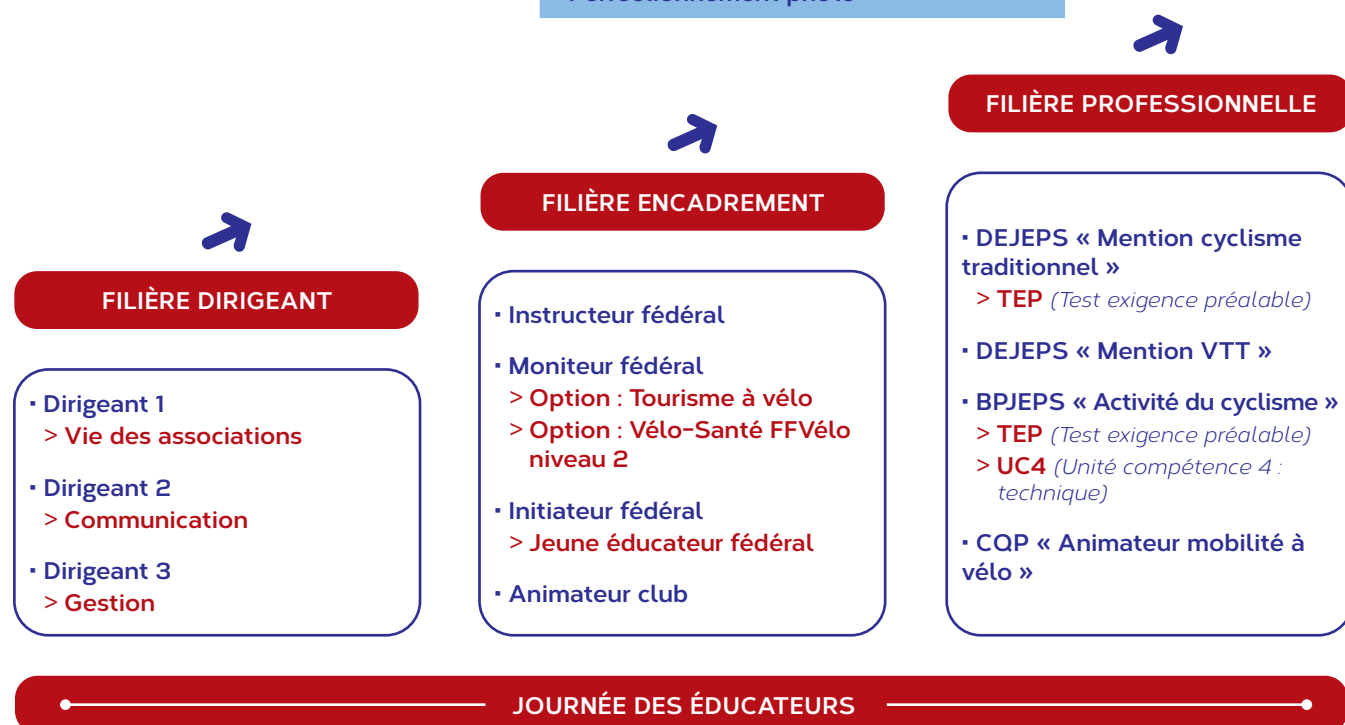
La formation fédérale est structurée autour de différentes filières qui permettent d'aborder les thèmes suivants :

- > La connaissance de la Fédération : ses origines et son histoire ;
- > La vie associative : administration, responsabilités ;
- > L'animation et la communication ;
- > Les activités du vélo : les différentes pratiques ;
- > La sécurité à vélo ;
- > L'encadrement de groupe ;
- > La pédagogie et l'apprentissage du vélo ;
- > Le perfectionnement technique ;
- > L'entretien du vélo et la mécanique ;
- > La recherche et l'élaboration d'itinéraires ;
- > La santé et le vélo ;
- > Le tourisme à vélo et ses composantes ;
- > L'organisation des activités du cyclotourisme ;
- > La stratégie du développement durable ;
- > L'éducation à la citoyenneté, la lutte contre les violences et les discriminations.

FORMATION	FILIÈRE	FONCTION	DURÉE
Dirigeant 1	Dirigeant	Administrative et gestion d'une structure fédérale	8 h
Dirigeant 2			8 h
Dirigeant 3			8 h
Animateur club	Animation	Accueil au sein du club et découverte de la pratique	16 h
Initiateur fédéral	Éducateur	Apprentissage et accompagnement de la pratique	32 h
Jeune éducateur fédéral			40 h
Moniteur fédéral		Organisation et encadrement de la pratique	48 h
Instructeur fédéral		Ingénierie : création et pilotage de projet - Expertise	56 h
Unités à compétences spécifiques (UCS)	Formation continue	Acquisition ou renforcement des connaissances dans un domaine particulier	<i>Selon la formation</i>
CQP « Animateur mobilité à vélo »	Formation professionnelle	Apprentissage du vélo à des fins de mobilité	161 h
BPJEPS Éducateur sportif « Activités du cyclisme »		Encadrement des activités du cyclisme en dehors de toute pratique compétitive et dans la limite des prérogatives du diplôme	700 h à 1 200 h
DEJEPS perfectionnement sportif « Mention cyclisme traditionnel » ou « Mention VTT »		Encadrement des activités du cyclisme dans la mention choisie sans limite technique	1 000 h à 1 200 h

03 > FILIÈRES DE FORMATION

FORMATION CONTINUE UNITÉS DE COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES	
ORGANISATION ET/OU VALIDATION PAR LA FÉDÉRATION	ORGANISATION ET VALIDATION PAR LES COREG/CODEP
Vélo-Santé FFVélo ➔ Vélo sur ordonnance	Perfectionnement au pilotage VTT
La sécurité à vélo ➔ Délégué sécurité	Maîtrise du vélo : maniabilité route
Programme « Savoir rouler à vélo »	Le vélo à assistance électrique (VAE)
Accueil des personnes en situation de handicap	Initiation à la mécanique
Accompagnateur tourisme international ➔ Séjours adultes hors UE	Perfectionnement mécanique
	Environnement et développement durable
	Lecture de paysage
	Vélo-Santé bien-être
	Orientation
	Utilisation du GPS ➔ Compréhension et maîtrise
	Conception d'un itinéraire et balisage
	Accompagnement de Cyclodécouverte®
	Outils informatiques
	Initiateur Mobilité à vélo
	Perfectionnement photo



04 > FORMATIONS FÉDÉRALES

Filière Dirigeant

FICHE D1

Dirigeant club - Niveau 1

FICHE D2

Dirigeant structure - Niveau 2

FICHE D3

Dirigeant structure - Niveau 3

Filière Animation

FICHE A4

Animateur club - Niveau 1

Filière Éducateur

FICHE E5

Initiateur fédéral - Niveau 2

FICHE E6

Jeune éducateur fédéral - Niveau 3

FICHE E7

Moniteur fédéral - Niveau 4

FICHE E8

Instructeur fédéral - Niveau 5

Modalités d'organisation

L'ensemble des formations fédérales **peut-être aménagé en enseignement à distance pour la théorie, dès lors que la totalité du programme et les volumes horaires** soient respectés. Les enseignements pratiques, doivent se faire **impérativement en présentiel**.

Une formation **regroupant « animateur et initiateur »** peut être organisée afin de répondre à des besoins spécifiques d'encadrement. Elle doit répondre aux obligations des fiches 4 et 5 du référentiel. La durée peut alors être ramenée à 40 heures. cette formation est accessible aux seuls primo-accédants aux formations de la filière encadrement.



DIRIGEANT CLUB

NIVEAU 1



Vie des associations et leur administration

- > Formation organisée par un CoDep ou un CoReg, sous la responsabilité du DRF ou du DDF et en présence d'une personne titulaire de la qualification moniteur fédéral ou instructeur fédéral ;
- > Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'Espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique qui peut être le responsable du stage ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou un instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Conditions d'admission

- > Être volontaire et motivé ;
- > Avoir 16 ans minimum ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Procédure d'inscription informatique au sein de l'Espace licencié.

Fonction

C'est un membre actif qui désire développer ses connaissances pour assumer des responsabilités de dirigeant au sein du club.

Qualification

- > La formation de dirigeant niveau 1 est validée, après une participation assidue au stage, par le délégué régional ou départemental (selon la structure organisatrice) ;
- > Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.



DURÉE TOTALE : 8 H

Programme de formation

- > Le cadre réglementaire ;
- > La vie fédérale ;
- > L'association de cyclotourisme ;
- > Le fonctionnement de l'association ;
- > Les moyens de l'association ;
- > Les organisations fédérales ;
- > Les assurances ;
- > La formation.



DIRIGEANT STRUCTURE

NIVEAU 2

Communication et animation des structures

- > Formation organisée par un CoDep ou un CoReg, sous la responsabilité du DRF ou du DDF et en présence d'une personne titulaire de la qualification moniteur fédéral ou instructeur fédéral ;
- > Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'Espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique qui peut être le responsable du stage ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou un instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Conditions d'admission

- > Être volontaire et motivé ;
- > Avoir 16 ans minimum ;
- > Être licencié à la Fédération depuis un an au moins ;
- > Procédure d'inscription informatique au sein de l'Espace licencié.

Fonction

C'est un membre actif qui désire développer ses connaissances pour assumer des responsabilités au sein du CoDep, du CoReg ou de la Fédération.

Organisation

La formation peut être répartie en demi-journées.

Qualification

- > La formation de dirigeant niveau 2 est validée après une participation assidue au stage, par le délégué régional ou départemental (selon la structure organisatrice) ;
- > Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.



DURÉE TOTALE : 8 H

Programme de formation

- > Communication – Animation ;
- > Techniques de communication ;
- > Animation d'une réunion ;
- > Animation d'une association ;
- > Les moyens d'informations de la Fédération.



DIRIGEANT STRUCTURE NIVEAU 3

Gestion et développement de l'association, finances, fiscalité, partenariats privés ou institutionnels.

Stages mis en place par la commission nationale de Formation à la demande des structures fédérales en fonction des besoins.

Condition d'admission

- > Être volontaire et motivé ;
- > Avoir 16 ans minimum ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Procédure d'inscription informatique au sein de l'Espace licencié.

Fonction

C'est un membre actif qui désire développer ses connaissances pour assumer des responsabilités au sein du CoDep, du CoReg ou de la Fédération.

Organisation

La formation peut être répartie en demi-journées.

Qualification

- > La formation de dirigeant niveau 3 est validée, après une participation assidue au stage, par le délégué régional ou départemental (selon la structure organisatrice) ;
- > Elle donne lieu à la délivrance d'une attestation de participation.



DURÉE TOTALE : 8 H

Programme de formation

- > L'association et sa gestion ;
- > L'association et l'emploi ;
- > L'association et la fiscalité ;
- > L'association et le partenariat privé ou institutionnel ;
- > L'association et son développement.

DIPLÔME FÉDÉRAL ANIMATEUR CLUB



- > Formation organisée par un CoDep, sous la responsabilité du DDF. En cas d'absence de DDF, le président du CoDep peut nommer un responsable avec l'accord du DRF. Il doit être titulaire à minima de la qualification moniteur fédéral ;
- > Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'Espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique qui peut être le responsable du stage ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou un instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés ;
- > Elle peut être organisée localement (regroupement de candidats au sein de quelques clubs) pour répondre à un besoin selon les modalités d'une formation continue. Celle-ci se déroule sous couvert du DDF ou DRF, elle est organisée et encadrée par un moniteur. La procédure de mise en œuvre est disponible dans la Gestion documentaire.

Conditions d'admission

- > Être volontaire et motivé ;
- > Avoir 18 ans révolus pour suivre la formation ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Procédure d'inscription informatique au sein de l'Espace licencié.

Prérequis

- > Être titulaire du PSC1 (Prévention et secours civique de niveau 1) ou d'une qualification admise en équivalence.

Prérogatives et fonction

La formation doit permettre au stagiaire d'acquérir les fondamentaux de l'accueil au sein d'un club et de la sécurité à vélo.

- > C'est un animateur qui intervient au sein du club sous la responsabilité du président ;
- > Il accueille, conseille, fait découvrir la pratique aux nouveaux licenciés ;
- > Il veille au respect des règles de sécurité lors des activités ;
- > Il encadre les activités de découverte et d'initiation du club ;
- > Il peut ouvrir une École française de vélo dans le respect de la réglementation ;
- > Il prépare et organise la mise en place de l'accueil au sein du club.

Organisation de la formation

- > Formation théorique par l'apport de connaissances et partage d'expérience ;
- > Formation pratique par des séquences sur le terrain.

Évaluation

Une évaluation formative doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans une situation de découverte des activités (accueil et sécurité).

Qualification

- > L'acquisition de la qualification est validée au terme de la formation, par le responsable de stage après avis de l'équipe pédagogique ;
- > Le diplôme Animateur club n'est acquis qu'à la majorité (18 ans révolus) et n'est pas soumis à une réactualisation des connaissances.

Tout refus de qualification devra faire l'objet d'un avis motivé de la part du responsable du stage et validé par le DRF.



DURÉE TOTALE : 16 H

Organisation en journées - demi-journées - en formation continue.

Programme de formation

CONTENU	DURÉE	COMPÉTENCES À DÉVELOPPER « ÊTRE CAPABLE... »
Présentation de la structure fédérale.	0 h 30	➔ De différencier les rôles des différents échelons de la Fédération ; ➔ D'informer les pratiquants sur les différentes activités de la Fédération.
Rôles et fonctions de l'animateur.	1 h 30	➔ D'accueillir et de conseiller les nouveaux licenciés ; ➔ De proposer des activités aux licenciés dans la limite des prérogatives de l'animateur ; ➔ D'informer les licenciés de la lutte contre les violences et les discriminations (citoyenneté et principes républicains).
Encadrement du groupe : la sécurité et les comportements.	5 h	➔ D'organiser le déplacement d'un groupe à vélo ; ➔ De s'adresser à un groupe pour présenter la sortie ; ➔ De donner les consignes de sécurité /règles du Code de la route et comportements ; ➔ D'informer le groupe sur les règles d'utilisation des voies de circulation ; ➔ D'accompagner un groupe en appliquant les règles de sécurité ;- ➔ De maîtriser le vélo à allures différentes ; ➔ De faire respecter les règles de circulation et le partage des espaces de pratique ; ➔ De suivre une procédure en cas d'accident.
Mécanique de terrain.	3 h	➔ De citer les différentes parties et accessoires du vélo ; ➔ De donner les conseils pour le fonctionnement du vélo ; ➔ De donner les conseils pour effectuer les réglages de base ; ➔ De vérifier les différents organes de sécurité du vélo ; ➔ De conseiller sur l'entretien courant du vélo ; ➔ D'effectuer une réparation de base.
Orientation : lecture de cartes.	3 h 30	➔ D'interpréter les types de cartes utilisées pour la route et le VTT ; ➔ De reconnaître les symboles des cartes ; ➔ D'orienter sa carte en fonction des éléments extérieurs ; ➔ De suivre un parcours tracé sur une carte (route et VTT) ; ➔ De se situer sur la carte.
Découverte de la pratique.	0 h 30	➔ De donner les principes d'une CycloDécouverte® et d'expliquer son règlement.
L'accueil au sein du club : la convention Pré-accueil.	1 h	➔ D'appliquer les « 3 sorties gratuites » ; ➔ De définir les conditions pour créer une convention Pré-accueil dans un club ; ➔ De gérer l'organisation administrative, remplir et suivre le dossier d'une demande de Pré-accueil.
Bilan et clôture du stage.	1 h	Échange sur l'expérience de la formation vécue.

DIPLÔME FÉDÉRAL INITIATEUR FÉDÉRAL



- > Formation organisée par un CoReg sous la responsabilité du DRF ;
- > La formation peut être déléguée à un CoDep par le DRF ;
- > Le stage est placé sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification moniteur fédéral ;
- > Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Une formation regroupant les formations « animateur et initiateur » peut être organisée afin de répondre à des besoins spécifiques d'encadrement. Elle doit permettre d'acquérir les compétences techniques et pédagogiques d'un initiateur et les connaissances théoriques des deux qualifications. La durée peut alors être ramenée à 40 heures.

Conditions d'admission

- > Être volontaire et motivé ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Avoir 18 ans révolus pour suivre la formation ;
- > Être titulaire du PSC1 ou d'une qualification admise en équivalence pour la formation « bi qualification » regroupée « Animateur - Initiateur ».

Prérequis

- > Être titulaire du diplôme d'Animateur à l'exclusion des stagiaires inscrits dans la formation regroupée « animateur – initiateur ».

Prérogatives et fonction

- > C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes.
- > Il encadre en autonomie les activités au sein d'un club ;
- > Il accompagne et anime un groupe ;
- > Il initie aux apprentissages techniques du vélo ;
- > Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- > Il peut créer une École française de vélo ;
- > Il développe et encadre les activités de mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-École ».

Organisation de la formation

- > Formation théorique par l'apport de connaissances et du partage d'expérience ;
- > Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques, qui demandent de la part du candidat la maîtrise des fondamentaux du vélo (équilibre – propulsion – conduite) ;
- > Stage pratique en structure.

Évaluation

- > Évaluation formative qui doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans des domaines suivants :
 - compétences pédagogiques : appréciées au travers de situations d'encadrement,
 - compétences techniques : appréciées au travers de mises en situations techniques,
 - connaissances réglementaires : appréciées au travers de questionnement, de cas pratiques et d'échanges d'expériences,
 - sécurité dans la pratique : appréciée lors de la pratique.

- > Le responsable du stage rend, suite à la séquence de formation, un avis sur chacun des stagiaires. En cas d'insuffisance dans un domaine, un complément de formation peut être demandé pour valider la formation ;
- > Un stage pratique est à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans les six mois qui suivent le stage d'initiateur.

Il se déroule :

- sous couvert d'un éducateur fédéral (Initiateur ou Moniteur) identifié et validé par le responsable pédagogique du stage,
- il correspond à la mise en œuvre de situations techniques et pédagogiques au travers de trois séances d'encadrement auprès d'un public de jeunes et d'adultes,
- un compte rendu relatif à la mise en place de ces trois actions devra être remis à l'éducateur fédéral pour avis et au responsable pédagogique de la formation ; le compte-rendu devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation,

- les fiches de séances devront obligatoirement être annexées au compte-rendu.

Qualification

- > L'acquisition de la qualification Initiateur est validée par le DRF au regard des documents suivants et après avis du responsable du stage (si celui-ci est différent du DRF) et de l'équipe pédagogique.
- L'avis rendu par l'équipe pédagogique (responsable pédagogique et formateurs).
- Le compte-rendu complet avec l'avis du responsable pédagogique.

- INITIATEUR SEUL

Organisation en journées - demi-journées
consécutives ou pas.



DURÉE TOTALE : 32 H

- ANIMATEUR / INITIATEUR

Organisation en journées consécutives.



DURÉE TOTALE : 40 H

Programme de formation

CONTENU	DURÉE	COMPÉTENCES À DÉVELOPPER « ÊTRE CAPABLE... »
Rôles et fonctions de l'Initiateur fédéral	1 h	➔ Connaître la fonction d'Initiateur fédéral et les domaines d'intervention ; ➔ D'informer sur les dispositifs existants relatifs à lutte contre les violences et les discriminations dans la pratique.
Responsabilités des éducateurs	1 h 30	➔ De proposer des activités aux licenciés dans la limite des prérogatives de l'initiateur ; ➔ De définir les différentes responsabilités des éducateurs (responsabilité civile, responsabilité pénale, obligation de moyens).
Technique (maîtrise du vélo, pilotage)	8 h	➔ De définir les «fondamentaux» techniques des activités du vélo ; ➔ De maîtriser les gestes techniques : équilibre/ propulsion / pilotage ; ➔ Être capable de prendre en compte les risques liés à l'activité.
Connaissance du milieu naturel	2 h	➔ D'expliquer la vie des êtres (faune – flore) vivants dans leur milieu ; ➔ D'adopter et de faire adopter des comportements visant à respecter l'environnement et la biodiversité,
Orientation (rando-guide, boussole)	4 h	➔ De réaliser un rando-guide ; ➔ D'utiliser la boussole pour se guider ou se repérer ; ➔ De suivre et contrôler le groupe en déplacement.

Conception et réalisation d'une randonnée	3 h 30	➤ De concevoir une randonnée (exemple une Cyclo-découverte[®]) adaptée à son public et de la réaliser ; ➤ De tracer un itinéraire sur une carte.
Animation hors-vélo dans le cadre de séjours	2 h	➤ De concevoir des activités de découverte (nature, scientifique, patrimoine...) ; ➤ D'organiser et de gérer des activités de veillée ; ➤ D'organiser le planning d'un week-end pour les jeunes et adultes d'un club.
Approche pédagogique et mise en place d'une séance	3 h 30	➤ De déterminer les fondements d'une démarche pédagogique à partir d'une séance technique réalisée par le formateur ; ➤ De différencier les phases d'une séance (prise en main, corps de séance, retour au calme) ; ➤ D'encadrement une séance individuelle ou collective. ➤ De prendre en compte les capacités techniques et physiques de pratiquants dans l'organisation de la pratique ; ➤ De définir les caractéristiques et les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors) ; ➤ D'identifier les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité.
Accueil de mineurs au sein d'un club	2 h 30	➤ D'appliquer la réglementation relative à l'accueil de mineurs au sein d'un club (règles de l'encadrement – obligations – responsabilité) ; ➤ De créer et d'animer une École française de vélo : aspects administratifs, aspects financiers, organisation des activités, challenge etc... ➤ De définir les grandes lignes d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique pour des jeunes.
Réglementation et sécurité de la pratique	2 h	➤ D'expliquer les règles de circulation applicables aux cyclistes (Code de la route, Code de l'environnement...) ; ➤ D'expliquer les comportements attendus en milieu de circulation réel ; ➤ D'expliquer les comportements attendus à vélo au sein d'un groupe ; ➤ De gérer une situation d'accident : gestion du groupe.
Le vélo et la mobilité	1 h	➤ De développer une vélo-école au sein du club ; ➤ D'animer un cycle complet de 10 séances d'apprentissage de la mobilité à vélo ; ➤ De mettre en place le programme « Savoir rouler à vélo ».
Évaluation	1 h	➤ Évaluation formative. ➤ Stage pratique.



JEUNE ÉDUCATEUR FÉDÉRAL

NIVEAU 3



- > La formation doit être validée par la CNF ;
- > Elle est déléguée au CoReg et placée sous la responsabilité du DRF ;
- > La formation peut être déléguée à un CoDep sous la responsabilité du DDF titulaire de la qualification Moniteur fédéral ou Instructeur fédéral ;
- > Obligation d'utiliser la gestion informatique dans l'espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteurs ou instructeurs, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés ;

Conditions d'admission et pré-requis

- > Être volontaire et motivé ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Avoir été dans une École française de vélo pendant au moins 3 ans ;
- > Avoir 16 ans dans l'année et moins de 18 ans au premier jour du stage ;
- > Être titulaire du PSC1 ou d'une qualification admise en équivalence.

Prérogatives et fonction

- > Il est considéré comme « stagiaire » jusqu'à l'obtention de la majorité ;
- > En tant que mineur, il ne peut exercer qu'en présence d'un éducateur fédéral majeur.

Le Jeune éducateur fédéral se verra attribuer le diplôme d'initiateur à l'âge de 18 ans avec les prérogatives ci-dessous :

- > C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes ;
- > Il encadre en autonomie les activités au sein d'un club ;
- > Il accompagne et anime un groupe ;
- > Il initie aux apprentissages techniques du vélo ;
- > Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- > Il peut créer une École française de vélo ;
- > Il développe et encadre les activités de mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-École ».

Organisation de la formation

- > Formation théorique par l'apport de connaissances et partage d'expérience ;
- > Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques ;
- > Stage pratique en structure.

Évaluation

- > Évaluation formative qui doit permettre d'apprécier les compétences du stagiaire dans des domaines suivants :
 - compétences pédagogiques : appréciées au travers de situation d'encadrement,
 - compétences techniques : appréciées au travers de mises en situations techniques,
 - connaissances réglementaires : appréciées au travers de questionnement, de cas pratiques et d'échanges d'expériences ;
 - Sécurité dans la pratique : appréciée lors de la pratique.
- Suite à la séquence, le responsable du stage rend suite à la séquence de formation un avis sur chacun des stagiaires. En

cas d'insuffisance dans un domaine, un complément de formation peut être demandé pour valider la formation ;

- > Un stage pratique est à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans les six mois qui suivent le stage d'initiateur.

Il se déroule :

- sous couvert d'un éducateur fédéral (initiateur ou moniteur) identifié et validé par le responsable pédagogique du stage,
- il correspond à la mise en œuvre de situations techniques et pédagogiques au travers de trois séances d'encadrement auprès d'un public de jeunes et d'adultes,
- un compte rendu relatif à la mise en place de ces trois actions devra être remis à l'éducateur fédéral pour avis et au responsable pédagogique de la formation. Le compte-rendu devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation. Les fiches de séances devront obligatoirement être annexées au compte-rendu.

Qualification

- > L'acquisition de la qualification d'initiateur est validée par le DRF au regard des documents suivants : après avis du responsable du stage, (si celui-ci est différent du DRF) et de l'équipe pédagogique.
- L'avis rendu par l'équipe pédagogique (responsable pédagogique et formateurs).
- Le compte-rendu complet avec l'avis du responsable pédagogique.
- > La qualification d'Initiateur est définitivement acquise le jour des 18 ans du jeune.



DURÉE TOTALE : 40 H

Programme de formation

Identique à l'Initiateur fédéral (fiche E5).



MONITEUR FÉDÉRAL

NIVEAU 4



- > La formation est déléguée au CoReg et placée sous la responsabilité du DRF.
- > L'intention d'organiser une formation moniteur doit être déposée auprès de la CNF - formation@ffvelo.fr - au plus tard au 31 octobre de l'année N-1 ;
- > Elle doit être déclarée dans l'espace de gestion informatique des formations (Espace fédéral) (ouverture et clôture du stage) au plus tard quatre mois avant le début de la formation ;
- > Elle doit être validée par la CNF ;
- > Un référent CNF est à la disposition du CoReg organisateur pour accompagner la mise en place technique et pédagogique ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique titulaire de la qualification d'instructeur ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou instructeur ou par des intervenants extérieurs spécialisés.

Conditions d'admission

- > Être volontaire et motivé ;
- > Avoir 18 ans révolus pour suivre la formation ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Procédure d'inscription informatique au sein de l'Espace licencié.

Prérequis

- > Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours civique de niveau 1) ou d'une qualification admise en équivalence ;
- > Être titulaire du diplôme d'Initiateur fédéral depuis au moins un an.

Prérogatives et fonction

- > C'est un éducateur ou une éducatrice qui intervient auprès d'un public de jeunes mineurs et/ou d'adultes ;
- > Il organise et coordonne le programme d'activité d'une structure ;
- > Il conçoit et anime le perfectionnement technique ;
- > Il organise et gère des séjours et voyages itinérants jeunes et adultes (Union européenne) ;
- > Il développe tous types de projets autour du vélo ;
- > Il encadre en autonomie et dans le respect de la sécurité les activités au sein d'un club ;
- > Il accompagne et anime un groupe ;
- > Il forme les pratiquants au cyclotourisme ;
- > Il développe et encadre les activités de la mobilité à vélo, dans le cadre d'une « Vélo-École » ;
- > Il intervient dans les formations fédérales ;
- > Il peut occuper les fonctions de délégué départemental à la formation et de délégué régional à la formation sur dérogation de la CNF.

Organisation de la formation

- > Formation théorique par l'apport de connaissances et de partage d'expérience ;
- > Formation pratique par la mise en place sur le terrain de situations pédagogiques et techniques, qui demandent de la part du candidat la maîtrise des fondamentaux du vélo (équilibre – propulsion – conduite) et de technique particulière du vélo ;
- > Présence d'un groupe de jeunes mineurs durant 24 heures avec une nuitée ;
- > Stage pratique en structure.

Évaluation

L'évaluation du candidat doit permettre de valider les connaissances et compétences acquises lors de la formation. Les modalités font l'objet d'un document cadre de la CNF et de l'ETN.

- > Connaissances : oral sur deux questions ;

- > Pédagogie : préparation et conduite de séance ;
- > Technique : pratique de terrain avec des aspects techniques (conduite - maniabilité - orientation - connaissance mécanique / sécurité) ;
- > Un stage pratique à effectuer dans une structure de la Fédération française de cyclotourisme, dans l'année qui suit le stage de moniteur. Il se déroule de la façon suivante :
 - sous couvert d'un éducateur fédéral (moniteur) validé par le responsable pédagogique du stage ;
 - les actions à mener sont de deux types envers deux publics différents (jeunes et adultes) :
 - Des situations techniques et pédagogiques au travers de plusieurs séances (six à minima) complètes d'encadrement, (préparation – encadrement – évaluation) ;
 - De l'encadrement d'un séjour de trois jours avec deux nuitées ;
 - un rapport de stage relatif à la mise en place des actions devra être remis au responsable pédagogique, qui après avis de celui-ci le transmettra au référent CNF pour validation finale. Le rapport devra préciser le contexte des interventions, le descriptif de celles-ci et une auto évaluation. Les fiches de séances devront obligatoirement figurer en annexe du rapport.

Qualification

- > Le titre de moniteur fédéral peut-être :
 - **acquis** : le stagiaire a répondu aux exigences de certification ;
 - **partiellement acquis** : le stagiaire n'a répondu que partiellement aux exigences de certification :
 - stage pratique à renforcer,
 - complément de formation demandé ;
 - **non acquis** :
 - pas de participation aux évaluations,
 - abandon de formation.
- > L'acquisition de la qualification de moniteur est validée par le DRF au regard des documents suivants et après avis du responsable du stage, (si celui-ci est différent du DRF) et de l'équipe pédagogique :
 - grille d'évaluation,
 - l'avis rendu par l'équipe pédagogique (responsable pédagogique et formateurs) à la suite de la formation,
 - le rapport de stage complet avec l'avis du responsable pédagogique.
- > Tout refus de qualification devra être accompagné d'un avis motivé de la part du responsable du stage et validé par le référent CNF.



DURÉE TOTALE : 48 H

Soit six jours consécutifs ou non.

Programme de formation

CONTENU	DURÉE	COMPÉTENCES À DÉVELOPPER « ÊTRE CAPABLE... »
Rôles et fonctions du moniteur fédéral	1 h	➔ Connaître la fonction de moniteur fédéral et les domaines d'intervention ; ➔ De définir les différentes responsabilités des éducateurs (responsabilité civile, responsabilité pénale, obligation de moyens) ; ➔ De rappeler les valeurs républicaines.

Adaptions physiologiques en cyclotourisme	4 h	➔ Définir les bienfaits d'une pratique sportive pour les différents publics (enfants, adultes, seniors, PSH) ; ➔ De caractériser les différents publics (besoins physiologiques et leurs limites) ; ➔ D'identifier les différentes filières énergétiques utilisées lors de la pratique du cyclotourisme ; ➔ De comprendre les mécanismes d'adaptation de l'organisme à l'effort lors de la pratique du vélo ; ➔ De proposer des séances adaptées aux différents pratiquants (enfant, adulte, sénior) et les inscrire dans une progression ; ➔ De maîtriser les mécanismes de base de la récupération ; ➔ D'identifier les différentes pathologies liées à la pratique du vélo ; ➔ De comprendre l'intérêt d'un test à l'effort et d'utiliser des outils simples de contrôle ; ➔ D'utiliser un cardio fréquencemètre et de définir les zones d'efforts.
Comportement des différents publics	1 h	➔ De comprendre l'évolution sociologique et les comportements allant des enfants aux seniors ; ➔ D'identifier les attentes des différents publics (enfants, ados, adultes, seniors) ; ➔ D'intégrer les principes de la mixité des publics (femmes, PSH, public éloigné) ; ➔ De définir les grands stades de l'apprentissage.
Méthodologie adaptée à la construction de séance	2 h	➔ De définir les fondamentaux d'une séance et d'un cycle d'apprentissage ; ➔ De préparer une fiche pédagogique de séance ; ➔ De définir des séances sur des thèmes techniques en route, VTT, Gravel ; ➔ De définir des séances sur des thèmes liés au tourisme et à la découverte du patrimoine d'un territoire.
Préparation de séances techniques	2 h	➔ De construire des séances dans une logique de progression technique inscrite dans un cycle ; ➔ Évaluation initiale – choix des exercices – mise en place – progression – évaluation finale.
Gestion de la vie collective et citoyenne dans le cadre de séjours	3 h	➔ De prévenir, détecter et alerter dans des situations de violences et de discrimination ; ➔ De construire des séances (grands jeux, activité collective, jeux d'adresse...) ; ➔ D'assurer l'animation du groupe hors des activités du vélo.
Sécurité et encadrement des pratiquants sur le terrain	4 h	➔ De garantir des conditions de pratique en sécurité ; ➔ De maîtriser et faire appliquer les règles de sécurité et les comportements adaptés à la pratique du vélo ; ➔ D'utiliser le matériel adapté et conforme aux règles de sécurité ; ➔ De veiller au bon fonctionnement du matériel et assurer les réparations pendant la pratique.

Réalisation de la randonnée à thème en présence des jeunes	4 h	➔ De concevoir un parcours selon un thème donné ; ➔ D'identifier les règles et usages d'encadrement des mineurs ; ➔ D'identifier les sites et itinéraires adaptés au public dans les meilleures conditions de pratique ; ➔ De concevoir le projet dans sa globalité (conception du projet, mise en œuvre et bilan).
Conduite de séances techniques et bilan (peut servir de support pour l'évaluation pédagogique)	8 h	➔ De diriger des séances techniques adaptées à différents publics ; ➔ D'organiser l'activité du groupe, dans le respect des règles de sécurité ; ➔ D'évaluer son action ; ➔ D'évaluer la progression des pratiquants ; ➔ D'adapter son action pédagogique et modifier l'organisation des exercices ; ➔ De corriger et d'apporter des solutions.
Séjours et organisation des activités adultes	5 h	➔ D'organiser un séjour en connaissant les cadres réglementaires et fédéraux ; ➔ D'accompagner dans le respect des règles de sécurité un séjour.
Utilisation du GPS et repérage des circuits (veloenfrance.fr)	3 h	➔ De faire fonctionner un GPS ; ➔ De donner les coordonnées d'un point et de le replacer sur la carte ; ➔ De relever un itinéraire, d'enregistrer et de transférer cet itinéraire ; ➔ De transférer une trace sur le GPS et de suivre cette trace.
Préparation d'un itinéraire et lecture de paysage	2 h	➔ De préparer une randonnée ; ➔ De lister les phases de préparation d'une itinérance sur plusieurs jours ; ➔ De repérer sur la carte des points d'observation possibles du paysage ; ➔ De relever le tracé sur la carte en passant par des points obligatoires ; ➔ De décrire les aspects structurants du paysage (relief, formes, unités, couleurs, utilisations, signes culturels, habitat, minéral, flore, faune, etc.) ; ➔ De réaliser un profil du parcours.
Organisation d'une randonnée (peut servir de support pour l'évaluation technique et pédagogique)	3 h	➔ De présenter le projet ; ➔ D'organiser la sortie (parcours, matériel, logistique, sécurité) ; ➔ De conduire le groupe (orientation, sécurité) ; ➔ D'animer la randonnée dans le domaine du tourisme ; ➔ D'animer la randonnée sur le thème nature ou d'expliquer les milieux naturels traversés ; ➔ D'animer une lecture de paysage.
Évaluation	6 h	➔ Épreuve orale : exposé sur 2 thèmes ; ➔ Épreuve pédagogique : conduite de séances dans le cadre des ateliers organisés ; ➔ Épreuves techniques : elles doivent permettre d'apprécier les aspects techniques (maniabilité – orientation – mécanique – comportement et sécurité).

INSTRUCTEUR FÉDÉRAL

NIVEAU 4



- > La formation d'instructeur est organisée par la commission nationale de Formation. Elle se déroule au Centre nature « Quatre vents » à Aubusson d'Auvergne (63) ;
- > Elle est assurée par des intervenants, instructeurs, cadres techniques, moniteurs et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Conditions d'admission

- > Être volontaire et motivé ;
- > Être licencié à la Fédération ;
- > Procédure d'inscription informatique au sein de l'Espace licencié.

Prérequis

- > Être titulaire du PSC1 (Prévention et Secours civique de niveau 1) ou d'une qualification admise en équivalence ;
- > Être titulaire du diplôme de moniteur fédéral depuis au moins un an.

Prérogatives et fonction

- > C'est un éducateur reconnu pour son expertise dans le domaine du cyclotourisme ;
- > Il conçoit et encadre des projets de développement du cyclotourisme ;
- > Il est force de propositions au sein de différents groupes de réflexion sur les sujets de formation ;
- > C'est un formateur de cadres ;
- > Il participe à l'élaboration de documents techniques et pédagogiques ;
- > C'est un référent technique auprès des partenaires institutionnels.

Organisation de la formation

La formation d'instructeur repose sur un stage en présentiel et un travail de réflexion à mener sur un thème choisi par le candidat et validé par la CNF.

- > Formation théorique : Apport de connaissances et d'échanges d'expérience entre les stagiaires ;
- > Formation pratique en structures : gestion et encadrement d'un stage de formation d'éducateur ou de dirigeant (projet – intervention – évaluation – bilan) ;
- > Soutenance d'un mémoire à partir d'un thème choisi par le candidat au sein d'une liste non exhaustive.

Évaluation

Le candidat sera évalué sur :

- > Le mémoire (+ ou - 25 pages) : rédaction, organisation, utilisation des connaissances et réflexion par rapport au sujet ;
- > La soutenance orale suivie d'un entretien : contenu, support utilisé et capacité à restituer ;
- > Le compte rendu du stage pratique : il doit permettre d'apprécier la capacité du candidat à mener une action de formation.

Qualification

- > La qualification d'instructeur est validée par la CNF ;
- > Le diplôme d'instructeur n'est pas soumis à une réactualisation des connaissances.
- > Tout refus de qualification devra faire l'objet d'un avis motivé de la part du président de la CNF.

Tout refus de qualification devra faire l'objet d'un avis motivé de la part du président de la CNF.



DURÉE TOTALE : 16 H + un jour d'évaluation.

Programme de formation

CONTENU	DURÉE	COMPÉTENCES À DÉVELOPPER « ÊTRE CAPABLE... »
Le projet sportif fédéral	1 h 30	→ De s'approprier les phases de construction du projet ; → De maîtriser les enjeux du projet sportif fédéral ; → De déterminer le rôle des différents acteurs du PSF.
Méthodologie du mémoire	3 h 30	→ De choisir un sujet pour transmettre ; → D'élaborer un plan provisoire ; → De dégager une problématique, de mener les investigations et apporter une réponse – Biblio – Théorisation – Exercices.
Réalisation de support	3 h	→ De choisir un support adapté (vidéo, diaporama ou autres) ; → De le concevoir ; → De le mettre en cohérence avec le mémoire.
Enseignement et transmission des savoirs	3 h	→ De transmettre un contenu technique et pédagogie ; → D'organiser et de préparer une intervention ; → De communiquer.
Connaissances théoriques liées aux thèmes de la formation	3 h	→ D'identifier les connaissances fondamentales pour chaque thème ; → De maîtriser les contenus pour mieux les transmettre ; → De mobiliser les ressources disponibles.
Thèmes pour les mémoires Liste non exhaustive	2 h	→ Pratique du Cyclotourisme ; → Perfectionnement mécanique ; → Perfectionnement au pilotage VTT ; → Maîtrise du vélo : maniabilité route ; → Environnement et développement durable ; → Accueil et accompagnement de personnes en situation de handicap ; → Lecture de paysage ; → Cyclotourisme et santé : Vélo bien-être ; → Cyclotourisme et prescription ; → Compréhension et maîtrise du GPS ; → La sécurité à la Fédération ; → Organisation des activités jeunes ; → Éducation routière ; → Orientation ; → Séjours adultes : moniteur tourisme international ; → Le vélo à assistance électrique ; → Outil informatique ; → Mobilité à vélo : initiateur mobilité à vélo ; → Cyclotourisme et patrimoine ; → Les éducateurs et les grandes manifestations fédérales.

05 > FORMATION CONTINUE

Stages nationaux organisation ou validation par la Fédération

FICHE FC10

Programme « Savoir rouler à vélo ». ***

FICHE FC11

Accueil des personnes en situation de handicap.

FICHE FC12

« Vélo-Santé » FFVélo : le vélo sur ordonnance.

FICHE FC13

Sécurité à vélo : le délégué sécurité.

FICHE FC14

« Accompagnateur tourisme international » : séjours adultes hors Union européenne.

Stages régionaux organisation CoDep ou CoReg

FICHE FC20

Perfectionnement au pilotage VTT.

FICHE FC21

Maîtrise du vélo : maniabilité route.

FICHE FC22

Vélo à assistance électrique (VAE).

FICHE FC23

Initiation à la mécanique.

FICHE FC24

Perfectionnement mécanique.

FICHE FC25

Environnement et développement durable.

FICHE FC26

Lecture de paysage.

FICHE FC27

Vélo-Santé bien-être

FICHE FC28

Orientation - Lecture de carte

FICHE FC29

Utilisation du GPS : compréhension et maîtrise.

FICHE FC30

Conception d'un itinéraire et balisage.

FICHE FC31

Accompagnement de Cyclodécouverte[®]

FICHE FC32

Outils informatiques.

FICHE FC33

Initiateur « Mobilité à vélo ».

FICHE FC34

Perfectionnement photo numérique.

*** Le stage SRAV peut-être organisé par une structure sous réserve de la validation par la Direction technique nationale (voir fiche correspondante).

PROGRAMME « SAVOIR ROULER À VÉLO »



Le « Savoir rouler à vélo » (SRV) est un programme interministériel d'apprentissage du vélo mis en place par l'État, destiné aux enfants de 6 à 11 ans. Il permet de former les jeunes aux bons comportements à adopter à vélo dans le cadre des déplacements en milieu urbain et de les sensibiliser au partage des espaces d'évolution. Il peut se faire dans le cadre scolaire, extrascolaire, ou des activités du club. Il se répartit en trois modules.

Pour être intervenant SRV – Fédération française de cyclotourisme auprès des enfants déclarés sur le site SRV du ministère des Sports au titre de la Fédération, il faut avoir l'une des qualifications suivantes :

- > Animateur : obligation de suivre cette formation spécifique SRV ;
 - > Le diplôme d'initiateur fédéral
 - > Le diplôme de moniteur fédéral
 - > Le diplôme d'instructeur fédéral
- } Formation spécifique facultative

Organisation de la formation

La formation est organisée par un CoReg ou un CoDep sous la responsabilité du DRF :

- > Elle doit être déclarée dans l'espace de gestion informatique des formations (Espace fédéral) (ouverture et clôture du stage) au plus tard deux mois avant le début de la formation ;
- > Elle est validée par la Direction technique nationale ;
- > Elle est assurée par des intervenants, initiateurs ou moniteur intervenant SRV et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Avoir 18 ans révolus pour suivre la formation ;

Prérequis

- > Être titulaire d'un diplôme d'animateur, d'initiateur, de moniteur ou d'instructeur.

Objectifs du module

- > Connaissance du programme SRV et prise en main de la plateforme ministérielle ;
- > Organisation des séances mises en place auprès des enfants ;
- > Appropriation des outils pédagogiques du programme notamment des fiches pédagogiques relatives aux ateliers.



DURÉE TOTALE : + ou - 24 H adaptables après positionnement des stagiaires.

Programme de formation

Préparation du projet « SRV »

- > Présentation du programme ;
- > Contexte général du programme ;
- > Présentation des outils « SRV » : plateforme ministère des Sports ;
- > Caractéristiques et connaissance du public « enfants 6-11 ans » ;

- > Caractéristiques et connaissances des milieux d'intervention ;
- > Évaluation des besoins ;
- > Adaptation du projet à la structure d'intervention.

Mise en œuvre du projet

- > Préparer le cycle d'apprentissage du SRAV ;
- > Préparation des séances ;
- > Préparation du matériel.
- > Organisation de l'espace de pratique
- > Prise en charge du groupe d'enfants
- > Présentation des consignes
- > Évaluation initiale du groupe
- > Mise en place de l'action et adaptation
- > Veiller à l'intégrité des enfants

Organiser la sécurité de la pratique

- > Identifier les moyens à mettre en œuvre pour assurer la sécurité ;
- > Prise en compte des capacités techniques et physiques des enfants ;
- > Prise en compte des risques liés à l'activité;
- > Vérification du matériel ;
- > Préparation du lieu de l'activité et de l'itinéraire en ville ;
- > Règles applicables au vélo ;
- > Comportement à vélo ;
- > Gestion des situations d'incidents ou d'accidents.



ACCUEIL ET ENCADREMENT DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP



Organisation

- > Formation organisée par la Fédération conjointement PSH – DTN - CNF ;
- > La formation peut être déléguée à un CoReg, dans ce cas il est validé par la Fédération (emploi du temps et intervenant) et placé sous la responsabilité du DRF ;
- > Utilisation de la gestion informatique dans l'Espace fédéral (ouverture et clôture du stage) ;
- > Obligation de désigner un responsable pédagogique ;
- > Elle est assurée par des intervenants, moniteur ou instructeur, et le cas échéant, par des intervenants extérieurs spécialisés.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Avoir 18 ans révolus pour suivre la formation ;



DURÉE TOTALE : 16 H

Programme de formation

- > Formation théorique : caractéristiques du public PSH et particularité de la pratique du vélo ;
- > Formation pratique : découverte de la pratique et du matériel utilisé.

Objectifs du module

- > Mettre en lumière les savoir-faire ;
- > Faire connaître les bonnes pratiques ;
- > Valoriser les expériences innovantes.

Contenus à développer

- > Les publics en situation de handicap, aspects psychologiques ;
- > L'intégration de la personne handicapée dans un groupe ;
- > Le handicap et les organisations nationales ;
- > Relations entre établissement spécialisé et club, la convention ;
- > Démarches permettant au sujet d'être acteur de ses apprentissages ;
- > Accueil en club et les organisations locales ;
- > Le Livret d'accueil ;
- > Échanges d'expériences ;
- > Présentation de matériel adapté ;
- > Les attentes de personnes en situation de handicap,
- > La responsabilité de l'encadrement.

« VÉLO-SANTÉ FFVÉLO » LE VÉLO SUR ORDONNANCE



L'encadrement du sport sur ordonnance est régi par un décret en date du 30 décembre 2016. Il définit les conditions de qualifications des intervenants en fonction de l'état physique du patient et les contenus de la formation relative à la prise en charge des patients porteurs d'une prescription.

Organisation

- > Le stage est organisé conjointement par la commission Sport-Santé et la Direction technique nationale ;
- > Il est inscrit dans l'Espace fédéral.



DURÉE TOTALE : 32 H dont 24 h en présentiel

Condition d'admission et prérequis

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Être moniteur fédéral.

Prérogatives

- > Dans le cadre d'une prescription médicale, le moniteur « Vélo-Santé FFVélo » peut encadrer des patients atteints d'une affection de longue durée ou d'une maladie chronique sans aucune limitation physique ;
- > Intervention dans le respect de l'annexe 4 de l'instruction interministérielle du 3 mars 2017.

Programme de formation

- > Formation à distance : partie réglementaire et recommandations ;
- > Formation théorique et pratique : relative aux pathologies et la prise en charge des pratiquants.

Objectifs du module

- > Apporter des connaissances théoriques (connaissances des maladies et des précautions à mettre en place) et pratiques (adapter la pratique et la pédagogie au public) aux moniteurs de la Fédération pour organiser au sein des clubs des activités « vélo » à titre préventif ou thérapeutique à partir d'une prescription médicale.

Contenu à développer

- > Connaissance de la réglementation en vigueur ;
- > Connaître l'environnement du patient ;
- > Connaître les recommandations internationales et les principes du Sport-Santé ;
- > Connaître les différentes préventions (primaire, secondaire et tertiaire) ;
- > Connaître les publics atteints de maladies chroniques dont les ALD ;
- > Savoir organiser une pratique adaptée, sécurisante et progressive ;
- > Savoir animer une séance, évaluer les progrès, l'adapter, entretenir la motivation ;
- > Savoir établir un bilan pertinent (prise en compte des déterminants du succès ou de l'échec) pour le patient et le prescripteur ;
- > Savoir agir face à un accident ;
- > Connaître les caractéristiques des principales pathologies chroniques (inaptitudes, contraintes, complications, signes d'alerte de la tolérance de la pratique sportive) ;

Qualification attribuée à l'issue de la formation : « Moniteur fédéral » mention Vélo-Santé FFvélo.

SÉCURITÉ À VÉLO

LE DÉLÉGUÉ SÉCURITÉ



Cette formation est ouverte en priorité aux licenciés au sein des structures qui exercent la fonction de « Délégué sécurité » (DRS – DDS – DS club), les présidents des structures fédérales (clubs, CoDep et CoReg) et toutes personnes intéressées par la sécurité à vélo.

Organisation

- > Elle est organisée par la commission nationale Sécurité ;
- > Elle peut être déléguée à un CoDep ou un CoReg, le responsable est une personne habilitée par la commission nationale Sécurité ou la Direction technique nationale ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération l'année en cours.



DURÉE TOTALE : 1 JOURNÉE

Programme de formation

Objectifs du module

- > Maîtriser la réglementation de la circulation à vélo, seul ou en groupe quelle que soit la voie (route, chemin, etc.) ;
- > S'approprier la réglementation concernant l'organisation des manifestations sur la voie publique ;
- > S'approprier la charte du cyclotouriste et du vététiste ;
- > Découvrir les actions de la Fédération dans les domaines de la sécurité.

Contenus à développer

- > Organisation des activités :
 - la sécurité à la Fédération : la priorité,
 - le délégué sécurité, son rôle, ses interventions,
 - l'assistant de parcours, son rôle,
 - réglementation,
 - le Règlement type des organisations sur la voie publique,
 - la charte des organisations,
 - le Code de la route actualisé.
- > Les aménagements :
 - les aménagements cyclables et routiers,
 - le double-sens cyclable,
 - Vélo-routes et Voies-vertes.
- > Pratique et comportement :
 - les angles morts,
 - rouler en groupe en sécurité,
 - les bons comportements et réflexes à vélo,
 - les réactions face à l'accident.



Les structures fédérales peuvent organiser des sessions d'informations liées à un des aspects de la sécurité à vélo. Ces actions ne sont pas des formations à part entière ; elles peuvent être identifiées au sein de l'item de la fiche JE « Journée des éducateurs ». Celle-ci est ouverte plus largement aux licenciés de la Fédération.

ACCOMPAGNATEUR TOURISME INTERNATIONAL SÉJOURS ADULTES HORS UE



Cette formation est obligatoire pour les personnes qui souhaitent s'investir dans l'organisation de voyages et séjours à vélo en dehors de l'Union européenne. Connaître les obligations et les astuces pour que le séjour reste par les participants un moment agréable où la seule préoccupation reste le vélo !

Organisation

- > Par la commission nationale Tourisme ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission et prérequis

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Être moniteur fédéral.

Prérogatives

- > Le moniteur Tourisme à vélo international peut organiser et encadrer des séjours à vélo sous l'égide de la Fédération, hors Union européenne.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

Programme de formation

Objectifs du module

- > Organiser et gérer un séjour à l'étranger hors UE ;
- > Former des accompagnateurs pour encadrer le groupe en toute sécurité ;
- > Aide à l'appropriation des réalités humaines et culturelles du pays visité ;
- > Méthodologie des démarches administratives ;
- > Outils facilitant l'intégration des participants.

Contenus à développer

- > Réglementation des séjours hors UE ;
- > Cyclotourisme et voies publiques ;
- > Cahier des charges des séjours ;
- > Charte des organisateurs de séjours ;
- > Guide de préparation d'un séjour.

Qualification attribuée à l'issue de la formation : « Moniteur fédéral » mention Accompagnateur tourisme international.

PERFECTIONNEMENT AU PILOTAGE VTT



Le stage s'adresse en priorité aux licenciés titulaires des qualifications initiateurs et moniteurs désirant se perfectionner.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Posséder un VTT.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

Programme de formation

Objectifs du module

- > Se perfectionner dans la pratique du VTT de randonnée ;
- > Acquérir les outils techniques et des méthodes d'apprentissage afin d'intervenir auprès d'un groupe et de corriger les gestes techniques de pilotage ;
- > Maîtriser les composantes techniques de l'activité : dévers, franchissement en montée et en descente, équilibre, trajectoires ;
- > S'initier au traçage de parcours et zones de maniabilité.

Contenus à développer

- > Évaluation du groupe (zone test) ;
- > Retour sur les composantes techniques de l'activité : ateliers de progression sur équilibre, freinage, trajectoire et propulsion ;
- > Le franchissement en montée et en descente ;
- > Traçage de zones ;
- > Atelier descente : équilibre en virage, en saut, en dévers ;
- > Évaluation finale du groupe sur la zone technique test
- > Piloter un VTT à assistance électrique.

MAÎTRISE DU VÉLO

MANIABILITÉ



Le stage s'adresse en priorité aux licenciés route titulaires des qualifications initiateurs et moniteurs désirant se perfectionner.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Posséder un vélo de route.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

Programme de formation

Objectifs du module

- > Maîtriser son vélo dans différentes situations ;
- > Acquérir les bons réflexes, individuellement et en groupe ;
- > Prendre conscience de ses aptitudes.

Contenus à développer

- > Rappel des fondamentaux du vélo : Équilibre – Propulsion – pilotage du vélo
- > Maîtrise du freinage
- > Maîtrise de la vitesse
- > La trajectoire
- > L'évitement
- > Se déplacer en groupe
- > Partager l'espace
- > Comment éviter les pièges de la chaussée ;
- > Se déplacer sur un parcours varié en milieu péri-urbain en respectant les règles de circulation.
- > Piloter un vélo classique et un VAE

VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE



La formation proposée va permettre d'acquérir toutes les informations pour accompagner le stagiaire sur le choix d'un vélo électrique et pour lui permettre d'adopter de nouveaux comportements.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Posséder un vélo à assistance électrique (VAE).



DURÉE TOTALE : 1 OU 2 JOURS selon le niveau.

Programme de formation

Objectifs du module

- > Informer les utilisateurs et les éducateurs sur les particularités du VAE ;
- > Apprendre les bons comportements.

Contenus à développer

- > Niveau 1
 - Découverte du concept ;
 - Différents usages du VAE ;
 - Différents types de VAE ;
 - Différents types d'assistance électrique ;
 - Réglementation ;
 - Choix du vélo en fonction de l'utilisation ;
 - Fonctionnement d'un VAE ;
 - Pilotage d'un VAE, démonstrations et essais.
- > Niveau 2
 - Mécanique du VAE ;
 - Pilotage perfectionné du VAE.

INITIATION À LA MÉCANIQUE



Cette formation aborde les fondamentaux de la mécanique de base pour un cyclotouriste. Faire face à un incident mécanique ou à la crevaison font partie de l'autonomie à vélo.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;



DURÉE TOTALE : 1 OU 2 JOURS

Programme de formation

Objectifs du module

- > Être capable d'entretenir un vélo et de former des licenciés à la mécanique des vélos ;
- > Être capable d'adapter, par des réglages, les vélos aux utilisateurs.

Contenus à développer

- > Anatomie d'un vélo
 - Historique de l'évolution du vélo ;
 - Différents type de vélos ;
 - Parties composant un vélo ;
 - Les périphériques.
- > Réparations de base
 - Démontage des roues ;
 - Dépose et repose du pneu et la chambre à air ;
 - Caractéristiques des pneus ;
 - Réparation d'une crevaison ;
 - Le bris de chaîne ;
 - Remplacement des câbles de freins et des câbles de dérailleurs ;
 - Réglage freins et dérailleurs ;
 - Réparation d'un pneu coupé ;
 - Dévoilage d'une roue.
- > Entretien
 - Contrôles avant le départ ;
 - Mise au repos du vélo au retour de randonnée ;
 - Trousse de dépannage ;
 - Matériel d'atelier.

Exercices pratiques - bilan.

PERFECTIONNEMENT MÉCANIQUE



Cette formation s'adresse aux personnes qui souhaitent transmettre leur passion pour la mécanique du vélo. De la théorie à la pratique, connaissance du fonctionnement des différents organes du vélo et leur interaction.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

Programme de formation

Objectifs du module

- > Être capable d'entretenir ou former des licenciés à la mécanique des vélos ;
- > Être capable d'adapter, par des réglages, les vélos aux utilisateurs.

Contenus à développer

- > Connaître les caractéristiques des nouvelles technologies (groupes et périphériques) ;
- > Composition de la boîte à outils (outillage, pièces de rechange) ;
- > Étudier les paramètres liés aux cadres (réglages, matériaux et pathologie) ;
- > Entretenir et régler les freins hydrauliques ;
- > Entretenir et régler les suspensions ;
- > Transmission, pédalier et chaîne ;
- > Réglage des dérailleurs (dressage de la patte, choix des gaines et câbles) ;
- > Cintre et potence ;
- > Montage des fourches et réglage des jeux de direction ;
- > Montage roue, changer rayon, dévoilage ;
- > Les différents types de Vélos.

Exercices pratiques - bilan.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE



Cette formation est un des 15 engagements écoresponsables des organisateurs. Cette formation doit permettre à chacun de s'approprier les enjeux de la pratique du vélo dans une démarche de développement durable, comme la fédération s'y est engagée.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération.



DURÉE TOTALE : 1 JOUR

Programme de formation

Objectifs du module

- > Apporter aux licenciés des connaissances sur l'environnement et les inciter à respecter celui-ci ;
- > Maîtriser quelques concepts environnementaux de base ;
- > Comprendre l'approche systémique de l'environnement ;
- > Comprendre les principaux enjeux des procédures micro et macro-environnementales.

Contenus à développer

- > Définition du développement durable ;
- > La responsabilité sociétale des organisations sportives ;
- > Les 15 engagements écoresponsables des organisateurs de manifestations sportives ;
- > La charte des organisations, la charte du pratiquant (Route et VTT) ;
- > Éco-responsabilité et cyclotourisme ;
- > Les sites et espaces de pratiques protégés : (Sites classés de montagnes, Natura 2000, le littoral etc.) ;
- > Respect de l'environnement ;
- > Actions spécifiques cyclotourisme en faveur du développement durable, gestion durable d'une manifestation, gestion durable d'une association ;
- > Étude d'une randonnée avec les différents paramètres à prendre en compte (action de terrain, mise en place d'une grille d'observation par les stagiaires).

LECTURE DE PAYSAGE



Cette formation fait partie des fondamentaux du cyclotourisme. Savoir lire et expliquer un paysage permet de s'immerger dans l'environnement, de s'y repérer, de le décrire avec précision et de le comprendre.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

Programme de formation

Objectifs du module

- > Apporter aux licenciés des connaissances sur l'espace qui les entoure ;
- > Expérimenter et s'approprier des méthodes et outils de lecture de paysage pour aborder un territoire ;
- > Appréhender les potentialités d'un territoire en matière de tourisme à vélo ;
- > Être capable d'analyser dans le contexte historique et culturel les relations qu'entretiennent les sociétés humaines avec leur environnement pour comprendre les paysages qui en résultent.

Contenus à développer

- > Observer un paysage, identifier, nommer, classer les différents éléments qui le constituent ;
- > Analyser les différents éléments constitutifs : comprendre ;
- > Interpréter les relations entre les différents éléments ;
- > Étude de cas.

Programme

- > Le paysage : définition ;
- > Le paysage : genèse ;
- > Le paysage : ses caractéristiques, comment l'aborder ?
- > Le paysage : critères d'analyse ;
- > Le paysage : grille de lecture.
- > À partir d'un point d'observation :
 - Traverser le paysage, faune, flore, roches ;
 - Identification sur le lieu et photo pour mémoire ;
 - Analyser, interpréter.

Synthèse

VÉLO-SANTÉ BIEN-ÊTRE



Cette formation accessible à tout le monde, permet de mieux comprendre en quoi le vélo est bon pour la santé. Elle apporte de précieux conseils pour une pratique efficace et confortable.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Avoir la qualification « animateur fédéral ».



DURÉE TOTALE : 1 OU 2 JOURS si pratique sur le terrain.

Objectifs du module

- > Donner les informations qui permettront aux encadrants d'être pleinement acteurs du plan de protection santé ;
- > Savoir expliquer, de manière compréhensible, comment est produit l'effort du cycliste ;
- > Apprendre à adapter l'effort en fonction de la pratique souhaitée ;
- > Entraînement, connaissance des limites et des possibilités de chacun ;
- > Principes diététiques.

Programme de formation

Contenus à développer

- > Plan fédéral : « Offrez du vélo à votre santé ! » ;
- > Les bienfaits du vélo ;
- > Accueillir ce nouveau public ;
- > Prévention du risque cardio-vasculaire : utilisation du cardio fréquencemètre ;
- > Physiologie et gestion de l'effort ;
- > Diététique et bonne conduite adaptée au cyclotourisme ;
- > Les petits « bobos » du cyclotouriste.

ORIENTATION LECTURE DE CARTE



Cette formation apporte les fondamentaux de l'orientation à l'aide d'une carte. Connaître les repères, suivre un itinéraire restent des fondamentaux, en complément des GPS.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

dont un jour de pratique.

Programme de formation

Objectifs du module

- > Renforcement des compétences sur l'orientation ;
- > S'orienter :
 - à l'aide d'une carte ;
 - à l'aide de la boussole.

Contenus à développer

- > Carte : lecture et utilisation ;
- > La boussole : utilisation, relevé d'azimut, triangulation ;
- > Le rando-guide : conception, utilisation ;
- > Pratique de terrain.

UTILISATION DU GPS

COMPRÉHENSION ET MAÎTRISE



Le GPS est un incontournable de la randonnée à vélo. La formation va aborder les codes, les fonctionnalités, la conception de parcours le tout en complément de la carte.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Avoir des connaissances en orientation.

Prérogatives

- > Pour les moniteurs, ce stage peut leur permettre de former d'autres licenciés dans leur secteur sur une journée.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

Programme de formation

Ce module peut être décomposé en deux sous-modules indépendants à la demande :

- > Découverte et configuration du logiciel Land avec exercices (8 heures) ;
- > Découverte, configuration et utilisation d'un GPS TwoNav (8 heures).

Objectifs du module complet

- > Stage complémentaire sur l'orientation ;
- > Comprendre le fonctionnement d'un récepteur GPS ;
- > Découverte et configuration d'un logiciel de cartographie ;
- > Utiliser couramment son appareil dans les meilleures conditions.

Contenus à développer

- > Découverte des outils et installations sur PC ;
- > Gestion des dossiers ;
- > Éléments de cartographie ;
- > Découverte et configuration du GPS ;
- > Exercices pratiques sur Land et le GPS.

CONCEPTION D'UN ITINÉRAIRE ET BALISAGE



Cette formation s'adresse en priorité aux personnes qui doivent concevoir et baliser des itinéraires permanents dans le cadre des labels et du site *Veloenfrance.fr*

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

Programme de formation

Objectifs du module

- > Intervenir dans son club pour l'organisation et la transmission des parcours réalisés ;
- > Former des personnes pour récupérer des données locales de circuits ;
- > Tracer des parcours à vocation touristique ;
- > Contribuer au site « *veloenfrance.fr* » ;
- > Permettre à des organisateurs de manifestations sur la voie publique de guider les pratiquants en toute sécurité ;
- > Permettre aux autres usagers de la route de cohabiter avec les cyclistes avec sécurité.

Contenus à développer

- > Pour chaque parcours ou itinéraire :
 - les fondamentaux de la création d'un parcours ou itinéraire permanent ou non,
 - utilisation du relevé automatique par GPS,
 - positionnement des points d'information : orientation, prudence et tourisme,
 - élaboration d'un texte résumant chaque parcours,
 - insertion des photos et identifier des lieux d'accueil de qualité (hébergement, restauration...),
 - transmission d'un tracé en données GPS.
- > Pour le fléchage :
 - réglementations applicables et interdictions ;
 - responsabilités ;
 - méthodes et qualité du fléchage ;
 - exemple de fléchage : la Semaine fédérale ;
 - recommandations aux équipes de flécheur ;
 - exercice de réalisation d'un fléchage : lecture analyse correction.

ACCOMPAGNEMENT DE CYCLODÉCOUVERTE[®]



Cette formation s'adresse aux animateurs et éducateurs qui souhaitent mettre place des Cyclodécouvertes[®] au sein de leur territoire.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de Formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Conditions d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération.

Objectifs du module

- > Inciter les clubs affiliés à proposer une Cyclodécouverte[®] locale ;
- > Développer un réflexe « Tourisme à vélo » sur les organisations de la Fédération ;
- > Inciter à la formation d'animateurs pour encadrer un groupe de débutant.



DURÉE TOTALE : 1 JOUR

Programme de formation

Contenus à développer

- > Cyclodécouverte[®] : principes de base, distance courte, accompagnement, allure promenade, haltes, visites ;
- > La mise en place du concept ;
- > La recherche touristique et culturelle ;
- > Le choix de l'itinéraire ;
- > L'accompagnateur, rôle et responsabilité ;
- > L'encadrement : progression, sécurité ;
- > L'accueil et l'animation du groupe ;
- > Réalisation d'une Cyclodécouverte[®] ;
- > La convention de Pré-accueil ;

Évaluation et bilan.

OUTIL INFORMATIQUE



Cette formation est une initiation de base aux outils informatiques indispensables pour gérer votre association.

Organisation

- > Il est organisé par la commission régionale de formation (DRF ou DDF) ;
- > Le stage doit être déclaré dans l'espace formation.

Condition d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération.

Objectifs du module

- > Apprentissage à l'utilisation d'un ordinateur en vue d'effectuer des actions de bureautique au sein de sa structure ;
- > L'outil informatique au service de la communication et à la demande.



DURÉE TOTALE : 2 JOURS

Programme de formation

Contenus à développer

- > Prise en main d'un système d'exploitation ;
- > Gestion des fichiers ;
- > Prise en main d'un logiciel ;
- > Traitement de texte ;
- > Conception d'un diaporama ;
- > Tableur ;
- > Logiciels utilitaires (dessin, photo, convertisseur, etc.) au service du licencié ;
- > Utilisation d'Internet ;
- > Messagerie ;
- > Sites clubs ;
- > Site et Intranet fédéral.

INITIATEUR MOBILITÉ À VÉLO



La Mobilité à vélo est une des activités proposées par nos structures (Clubs, CoDep, CoReg) dans le cadre des Vélo-Écoles. Il s'agit de proposer un accueil pour les personnes qui souhaitent apprendre ou réapprendre les fondamentaux et la sécurité à vélo, dans le cadre de la mobilité active en milieu urbain et péri-urbain.

- > Les stages d'initiateur « Mobilité à vélo » sont organisés sous couvert de la Fédération ;
- > Les intervenants sont à minima titulaire du diplôme de moniteur fédéral ou des personnalités qualifiées « Mobilité à vélo ».

Conditions d'admission

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Être titulaire du PSC1.

Prérogatives

- > Il encadre à titre bénévole les activités d'une Vélo-École ;
- > Il conduit à l'acquisition des premiers apprentissages de la pratique du vélo en sécurité ;
- > En aucun cas il n'a vocation à encadrer de la randonnée à vélo.

Mise en œuvre

- > Formation théorique ;
- > Formation pratique en milieu sécurisé ;
- > Formation en situation réelle.



DURÉE TOTALE : 24 À 32 H selon le niveau initial du groupe.

Programme de formation

- > Le contexte fédéral et de pratique ;
- > La connaissance de l'engin et les réglages du vélo ;
- > La mécanique de base ;
- > La maîtrise de l'engin ;
- > La réglementation ;
- > Lecture de carte et plans ;
- > Le déplacement en toute sécurité / La conduite de groupe en sécurité ;
- > Les situations particulières liées au déplacement urbain ;
- > La sécurité, prévention, secours ;
- > Règles de circulation, déplacement en sécurité, placement dans le trafic ;
- > Théorique : connaître le fonctionnement d'une " vélo-école ".

Évaluation

- > Un QCM : principalement sur la sécurité, les connaissances du Code de la route et sur les comportements dans le partage des espaces de la « rue » ;
- > Une séance pédagogique : conduite de séance (15') sur un thème tiré au sort.

PERFECTIONNEMENT PHOTO NUMÉRIQUE



Cette formation est destinée à des photographes ayant dépassé le stade de débutant et désirant se perfectionner.

Organisation

- > Le stage est organisé conjointement par la commission nationale formation et la commission culture éthique et patrimoine.
- > Il est inscrit dans l'Espace fédéral.

Condition d'admission et prérequis

- > Être licencié au sein de la Fédération ;
- > Aimer la photo ;
- > Avoir des interrogations sur la qualité de ses productions ;
- > Ressentir le besoin de se perfectionner ;
- > Connaître l'outil informatique élémentaire.

Organisation de la formation

- > Formation en présentiel, en internat ;
- > Chaque stagiaire sera en possession de son appareil photo numérique ainsi que de ses périphériques. L'utilisation de smartphones et autres photophones n'est pas souhaitée dans le cadre du stage.
- > Les prises de vues dynamiques entre cyclos ou statiques pour photographier des paysages se feront lors de sorties à vélo ou à VTT. Chaque stagiaire sera en possession de ses effets cyclistes, casque et vélo.



DURÉE TOTALE : 3 JOURS en présentiel.

Programme de formation

Objectifs du module

- > Connaître les appareils photos en général et son matériel en particulier ;
- > Maîtriser la prise de vue en général et particulièrement la photographie de reportage adaptée à la pratique du cyclotourisme ;
- > Lire et critiquer des images ;
- > S'initier à la postproduction ;
- > Classer et sauvegarder des images.

Contenu à développer

- > Le matériel photo, son fonctionnement.
- > Pratique photographique : réalisation de photos en extérieur sur des cyclistes en mouvement, suivant en cela les techniques du reportage.
- > Le traitement des images. Les formats. Les problèmes liés à la dégradation des images. Le redimensionnement. Le ré échantillonnage. Le « bruit » en photo. Les pertes de données et leur récupération.
- > Lecture et critique d'images en vue de parvenir à l'autocritique et déboucher sur la post-production.
- > Utilisation de logiciels de post-production. La notation des images, leur classement et leur sauvegarde.
- > Notions de montage, règles académiques du diaporama

06 > JOURNÉE DES ÉDUCATEURS

FICHE

JE

JOURNÉE D'INFORMATION DES ÉDUCATEURS

La Fédération a pris la décision de ne plus rendre obligatoire la « mise à niveau » des diplômes fédéraux (initiateur – moniteur – instructeur). Les diplômes fédéraux sont considérés actifs dès lors où la personne est licencié au sein de la Fédération et agit au titre d'une structure de la fédération.

Cependant, l'encadrant a une obligation morale de maintenir à niveau ses connaissances et ses compétences afin de garantir des interventions de qualité et les conditions de sécurité inhérentes à la pratique quel que soit le public.

À ce titre, les dirigeants, les animateurs et les éducateurs ont la possibilité de participer à une journée ou plusieurs journées, organisées par les CoDep ou CoReg, intitulées « Journées d'information des éducateurs ». Celles-ci ont pour objectif d'améliorer les connaissances et de partager les expériences de chacun.

En cas d'inactivité pendant une longue période, l'éducateur a la possibilité de participer à cette journée pour se remettre à niveau.

Condition d'admission et prérequis

- > Être licencié au sein de la Fédération.



DURÉE TOTALE : 1 JOUR

Programme de formation

Organisation de la formation

- > Journée organisée par un CoDep ou un CoReg sous couvert du DDF ou DRF ;
- > Journée en présentiel ou sous la forme de Web conférence.

Objectifs

- > Mettre à jour les connaissances des dirigeants et des éducateurs ;
- > Partager les expériences ;
- > Porter la réflexion sur des ressources pédagogiques nouvelles.

Contenu à développer

- > Cette journée à thème pourra porter sur :
 - L'échange d'expériences dans une structure ;
 - La connaissance de la Fédération et ses nouveautés ;
 - Tout autre sujet technique, pédagogique, didactique, règlementaire et autre en lien avec les activités de la Fédération.
- > Le ou les thèmes peuvent être proposés par le DDF ou DRF ou à la demande des licenciés.



- Pour les moniteurs Accompagnateurs tourisme international (ATI), le renouvellement de sa mention « ATI » est assuré par la commission Tourisme.
- Pour Les moniteurs « Vélo-Santé FFVélo » permettant l'encadrement du vélo sur prescription, le renouvellement est assuré par la commission Sport-Santé .

07 > VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

FICHE

VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE MONITEUR

Seul le diplôme de moniteur peut être délivré par un dispositif de validation des acquis de l'expérience.

Objectif

Faire valoir les années d'expériences associatives (encadrement et responsabilités) et professionnelles.

La VAE peut-être partielle ou totale.

Procédure

- > Demande à déposer à la CNF ;
- > Produire un dossier composé de deux parties (recevabilité – activités d'encadrement) – documents éventuels et documents obligatoires ;
- > Le DRF peut être contacté pour avis consultatif ;
- > Validation par la CNF.

Commission

- > Elle se réunit plusieurs fois par an selon le nombre de demandes.
- > Le dossier une fois déposé et recevable sera traité dans un délai raisonnable.
- > Elle est composée de trois membres :
 - Le président de la commission ;
 - DTN ou son représentant(e) ;
 - Un instructeur impliqué dans la formation sans être membre de la CNF.
- > En cas de validation partielle, le jury détermine les connaissances et les compétences qui doivent faire l'objet d'un approfondissement et d'une évaluation complémentaire ;
- > Un entretien à la demande du candidat ou du jury peut être organisé.

08 > QUALIFICATION ADMISE EN ÉQUIVALENCE DU PSC1 AU SEIN DE LA FÉDÉRATION

Un cadre réglementaire

Depuis le 1^{er} août 2007, la formation de référence en matière de secourisme est le **PSC1** (Prévention, Secours Civique de niveau 1)

Il ne s'agit pas d'une nouvelle formation mais d'une évolution de l'AFPS (Attestation de formation aux premiers secours) qui existait depuis 1991. Avant cette date, un certain nombre de qualifications « Secourisme » étaient délivrées ; aujourd'hui, de nombreuses personnes se posent des questions sur la validité ou les équivalences de leur diplôme.

Liste des diplômes admis en équivalence du PSC1

- > L'AFPS ;
- > L'AFGSU (gestes et soins d'urgences) ;
- > Le PSE1 ;
- > Le BNS (Brevet national de secourisme) ;
- > Le BNPS (Brevet national de premiers secours) ;
- > Le Brevet de brancardier secouriste ;
- > Le Brevet de secouriste de la protection civile ;
- > Le CSST (Certificat de sauveteur secouriste du travail) tant que celui-ci est à jour de son recyclage ;
- > CSS (Certificat sécurité sauvetage).

Cas particulier

Le BEPS (Brevet européen de premier secours) délivré par la Croix rouge est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés « Croix rouge ». Le BEPS n'est pas admis en équivalence du PSC1.

Liste des professions qui dispensent du PSC1

- > Médecin ;
- > Chirurgien-dentiste ;
- > Pharmacien ;
- > Infirmier(ère) diplômé(e) d'État ;
- > Sage-femme ;
- > Vétérinaire.

Formations

Les formations sont dispensées par des organismes agréés par le ministère de l'Intérieur ; on peut les trouver sur le lien suivant : <https://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-associations-agreees-par-la-Securite-civile>

* Le CSST des personnes retraitées ayant satisfait aux recyclages dans le cadre de leur activité professionnelle jusqu'à la fin de leur activité professionnelle, sera admis pour les formations fédérales.

09 > FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour encadrer les activités physiques et sportives et en faire son métier, il faut être titulaire d'un diplôme ou d'une certification enregistrée au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et posséder une carte professionnelle d'éducateur sportif en cours de validité.

La discipline du cyclotourisme fait partie de la branche professionnelle des « Activités du cyclisme ». Toutes les activités, d'enseignement de toutes formes de pratique du vélo, d'encadrement de séances techniques et pédagogiques relatives au vélo et d'accompagnement de groupes, contre rémunération, doivent être effectuées par une personne titulaire d'un diplôme figurant sur la liste des diplômes et certifications de l'annexe II de l'article L212-1 du code du sport elle est réactualisée régulièrement par arrêté.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CENTRE.FORMATION@FFVELO.FR

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP) ANIMATEUR MOBILITÉ À VÉLO

Le CQP « Animateur mobilité à vélo » est un diplôme professionnel inscrit au sein du Code du sport qui permet d'encadrer les séances d'apprentissage du vélo à des fins de mobilité contre rémunération. Cela concerne le SRAV, l'éducation routière et la remise en selle. Les titulaires ne peuvent pas encadrer des randonnées ou des séjours à vélo à titre professionnel avec ce diplôme.

Organisation

- > La formation CQP « AMV » est mise en place par le centre national de formation du vélo ayant reçu une habilitation spécifique par l'OC SPORT ;
- > La qualification peut être obtenue par la voie de la formation ou de la VAE.

Prérequis

- > Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation ;
- > Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers secours ou d'un diplôme équivalent ;
- > Être titulaire du test d'habiletés techniques tel que défini dans le règlement du CQP ou le diplôme de moniteur fédéral.

Prérogatives

Le titulaire du CQP « AMV » est un animateur sportif en référence à la fiche RNPC 36691 et à l'annexe II du L212-1 du Code du sport. Il a les compétences pour encadrer en autonomie des séances d'apprentissage à la mobilité à vélo, de l'initiation jusqu'à l'autonomie du pratiquant.

Il a pour vocation de :

- > Faire découvrir l'activité la pratique du vélo à des fins de mobilité et susciter l'envie de poursuivre en établissant une relation positive avec la pratique ;
- > Transmettre une technicité minimum indispensable au premier niveau de la conduite en autonomie du vélo ;
- > Garantir aux pratiquants et aux tiers des conditions de pratique sécuritaires dans l'environnement concerné.



DURÉE TOTALE : 161 H

- > 105 heures en centre de formation ;
- > 56 heures en alternance dans une ou plusieurs structures dont l'activité est l'apprentissage du vélo (Vélo-2cole, École française de vélo...) avec un tuteur titulaire d'un diplôme professionnel permettant l'encadrement des activités du cyclisme.

Programme de formation

Les contenus de formation sont répartis en trois unités de compétences.

Unité de compétences 1

Informier et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité par des actions de prévention routière et de partage de la route entre les différents usagers.

- > **1.1.** Informer sur l'intérêt de la mobilité à vélo ;
- > **1.2.** Informer sur les conditions de mobilité à vélo ;
- > **1.3.** Conseiller sur l'utilisation du matériel ;
- > **1.4.** Éduquer aux règles de circulation à vélo ;
- > **1.5.** Aider les pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité.

Unité de compétences 2

Mettre en place un projet pédagogique d'apprentissage du vélo et animer des séances d'enseignement du vélo comme moyen de déplacement.

- > **2.1.** Connaître les publics ;
- > **2.2.** Analyser le milieu de pratique pour adapter son intervention ;
- > **2.3.** Élaborer une progression pédagogique ;
- > **2.4.** Vérifier les conditions de sécurité avant son intervention ;
- > **2.5.** Transmettre les règles de sécurité aux pratiquants ;
- > **2.6.** Évaluer les pratiquants ;
- > **2.7.** Organiser et animer des situations pédagogiques.

Unité de compétences 3

Participer au fonctionnement de la structure et à son environnement

- > **3.1.** Connaître l'environnement de la mobilité à vélo ;
- > **3.2.** Participer au développement de la structure ;
- > **3.3.** Participer au fonctionnement de la structure ;
- > **3.4.** Analyser et présenter le bilan de son activité.

Modalités d'évaluation

Pour valider la qualification il faut obtenir les trois blocs de compétences.

- > **Bloc 1** - Informer et conseiller le public sur les conditions de pratique du vélo en sécurité.
Épreuve orale d'une durée de 30 minutes qui se décompose en deux parties :
 - une présentation de d'un dossier sur la mise en œuvre de la pratique et de l'organisation de la sécurité,
 - étude de cas sur les conditions de circulation en sécurité.
- > **Bloc 2** - Préparer et animer des séances d'apprentissage en mobilité à vélo.
L'évaluation de 45 minutes se décompose en trois parties :
 - préparation d'une séance d'apprentissage du vélo,
 - conduite d'une séance de 30mn d'apprentissage du vélo en circulation,
 - entretien avec le jury d'évaluation 15 minutes à la suite de la séance.
- > **Bloc 3** - Participer au fonctionnement de la structure.
Un rapport de stage portant sur l'activité du stagiaire au sein de la structure.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CENTRE.FORMATION@FFVELO.FR

BPJEPS – SPÉCIALITÉ ÉDUCATEUR SPORTIF « MENTION ACTIVITÉ DU CYCLISME »

Le BPJEPS « Activités du cyclisme » est un diplôme inscrit au sein du Code du sport, qui permet d'encadrer toutes les activités du vélo, de la mobilité à la pratique sportive sans compétition, contre rémunération. Il est limité au parcours sans grande technicité concernant le VTT. C'est le diplôme professionnel par excellence pour les activités de la Fédération.

Référence diplôme

- > Le niveau de classification européen : Niveau 4 (Bac)
- > Fiche RNCP n° 22347
- > Code ROME : G 1204 – Éducation en activités sportives

Organisation

La formation BPJEPS « Activités du cyclisme » est mise en place par un organisme de formation ayant reçu une habilitation des services de l'État (DRAJES). La qualification peut être obtenue par la voie de la formation ou de la VAE. La formation est ouverte aux contrats d'apprentissage et aux contrats de professionnalisation.

Prérequis

- > Être âgé de 18 ans à l'entrée en formation ;
- > Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique des activités du cyclisme datant de moins d'un an à l'entrée en formation ;
- > Être titulaire d'une attestation de formation aux Premiers Secours ou d'un diplôme équivalent ;
- > Être capable de réaliser un test technique composé de :
 - Un parcours technique ;
 - Un parcours d'endurance sur route.

Ou pouvoir justifier des certifications suivantes :

- > Sportif de haut niveau, dans une des activités du cyclisme, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L.221-2 du Code du sport ;
- > BF « Moniteur fédéral » délivré par la Fédération française de cyclotourisme ;
- > BF 2° degré délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- > DF « Entraîneur jeunes » délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- > DF « Entraîneur club » délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- > DF « Entraîneur cyclisme pour tous » délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- > UC5, UC6, UC8 du BPJEPS spécialité « Activités du cyclisme » (BPJEPS en 10 UC) ;
- > Trois au moins des UC5 à UC10 du BPJEPS « Activités » (BPJEPS en 10 UC) dont les UC7 et UC9 ;

Prérogatives

Le titulaire du BPJEPS « Activités du cyclisme » est un éducateur sportif qui intervient auprès de tout public et contribue au fonctionnement et au développement de la structure et du vélo :

- > Il prépare et met en œuvre des actions d'animation à vélo ;
- > Il met en place des actions d'apprentissage à vélo ;
- > Il organise, accompagne et encadre en sécurité les activités du vélo en dehors des parcours vert et bleu ou équivalent de la classification VTT (randonnées, séjours sportifs, en dehors de la pratique compétitive et touristiques, sur une ou plusieurs journées ;

- > Il valorise les espaces et sites de pratique, sensibilise à l'environnement et au développement durable ;
- > Il assure l'entretien et le suivi du matériel.



DURÉE MOYENNE : 1 100 H

Organisation de la formation

- > Durée répartie entre la théorie en centre de formation (400 à 600 h) et la pratique en structure (500 et 700 h) dans le cadre de l'alternance ;
- > L'UC1 et l'UC2 sont transversales à tous les BPJEPS, les UC3 et UC4 sont spécifiques aux activités du cyclisme ;
- > Les titulaires du diplôme de « Moniteur fédéral » de la Fédération française de cyclotourisme se voient attribuer par équivalence l'UC4 du BPJEPS.

Programme de formation

Les contenus de formation sont répartis en quatre unités de compétences capitalisables :

Unité de compétences 1

Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

- > **2.1.** Communiquer dans les situations de la vie professionnelle ;
- > **2.2.** Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leur environnement dans une démarche d'éducation à la citoyenneté ;
- > **2.3.** Contribuer au fonctionnement d'une structure.

Unité de compétences 2

Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

- > **2.4.** Concevoir un projet d'animation ;
- > **2.5.** Conduire un projet d'animation ;
- > **2.6.** Évaluer un projet d'animation.

Unité de compétences 3 (pédagogie)

Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage des activités du cyclisme

- > **3.1.** Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- > **3.2.** Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage ;
- > **3.3.** Évaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

Unité de compétences 4 (technique)

Mobiliser les techniques de la mention des activités du cyclisme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

- > **4.1.** Utiliser le matériel adapté aux activités du cyclisme et conforme aux règles de sécurité ;
- > **4.2.** Maîtriser et faire appliquer les règlements de la mention activités du cyclisme ;
- > **4.3.** Garantir des conditions de pratique en sécurité.

Évaluation

Chaque UC fait l'objet d'une évaluation spécifique.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CENTRE.FORMATION@FFVELO.FR

DEJEPS – SPÉCIALITÉ PERFECTIONNEMENT SPORTIF « MENTION CYCLISME TRADITIONNEL » « MENTION VÉLO TOUT-TERRAIN »

Le DEJEPS – Perfectionnement sportif « Cyclisme traditionnel » et « Vélo tout-terrain » sont des diplômes d'expert des disciplines, inscrits au sein du Code du sport permettant d'encadrer des activités de loisirs qui demandent une haute maîtrise technique ou dans le cadre de préparation à une pratique compétitive.

- > La mention cyclisme traditionnel concerne les disciplines de la « route », la « piste » et le « cyclo-cross ».
- > La mention VTT concerne toutes les disciplines du VTT : la descente, le trial, l'enduro.

Référence diplôme

- > Le niveau de classification européen : Niveau 5 soit Bac + 2 (DUT – BTS)
- > Fiche RNCP n° 4863
- > Code ROME : G1204 – Éducation en activités sportives



DURÉE ENTRE 1 100 / 1 200 H

Réparties entre la théorie en centre de formation et la pratique en structure dans le cadre de l'alternance.

Prérogatives et compétences pour les deux mentions

- > C'est un spécialiste des activités de la mention concernée ;
- > La possession d'un de ces deux diplômes mentionnés ci-dessus confère à son titulaire les compétences suivantes, figurant dans le référentiel de certification :
 - concevoir des programmes de perfectionnement sportif,
 - coordonner la mise en œuvre d'un projet de perfectionnement,
 - conduire une démarche de perfectionnement sportif,
 - conduire des actions de formation.

Prérequis mention « cyclisme traditionnel »

Est dispensé des tests d'exigences préalables définis à l'article 3, le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

- > Brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré option « Activités du cyclisme » ;
- > Brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré option « Cyclisme », spécialité « Cyclisme traditionnel » ;
- > Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Activités du cyclisme » mention « Cyclisme traditionnel » ;
- > Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Educateur sportif » mention « Activités du cyclisme » ;
- > Unité capitalisable complémentaire « cyclisme traditionnel » du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport ;
- > Brevet fédéral du troisième degré option « Route - Cyclo-cross » ou option « Piste » délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- > Diplôme d'entraîneur club expert associé à une spécialité de l'activité cyclisme traditionnel délivré par la Fédération française de cyclisme ;

- > Diplôme d'entraîneur fédéral spécialité cyclisme traditionnel délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- > Diplôme d'instructeur fédéral, à jour de son renouvellement, délivré par la Fédération française de cyclotourisme ;
- > Est dispensé de la vérification du test technique mentionné à l'article 3 le sportif de haut niveau de cyclisme dans la spécialité Route, Piste ou Cyclo-cross, inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport.

Prérequis mention « vélo tout terrain » : est dispensé des tests d'exigences préalables définis à l'article 3, le candidat titulaire de l'un des diplômes ou brevets fédéraux suivants :

- > Brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré option « Activités du cyclisme » ;
- > Brevet d'État d'éducateur sportif du premier degré option « Cyclisme » spécialité « Vélo tout-terrain » ;
- > Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « Activités du cyclisme » mention « Vélo tout-terrain » ;
- > Certificat de qualification complémentaire « Vélo tout-terrain milieu montagnard » du diplôme d'accompagnateur moyenne montagne ou de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme ;
- > Unité capitalisable complémentaire « Vélo tout-terrain » du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport ;
- > Brevet fédéral du 3^e degré, option « Vélo tout-terrain » délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- > Diplôme fédéral d'entraîneur club expert associé à une spécialité de l'activité VTT délivré par la Fédération française de cyclisme ;
- > Diplôme d'entraîneur fédéral spécialité « Vélo tout-terrain » délivré par la Fédération française de cyclisme.
- > Est dispensé de la vérification du test technique mentionné à l'article 3 le sportif de haut niveau de cyclisme dans la spécialité « Vélo tout-terrain » inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du Code du sport.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT CENTRE.FORMATION@FFVELO.FR